

Formulaire –
Fonds régions et ruralité
Dons et commandites

Veillez joindre une copie de la résolution autorisant le dépôt du projet et désignant la personne à signer cette entente

Municipalité (s) où a lieu
l'activité ou l'événement

Nom officiel de l'organisme ou de l'entreprise

Adresse complète

Code postal

Téléphone

Courriel de l'organisme ou entreprise

Nom de la personne autorisée

Fonction

Nom de l'activité ou de l'événement

Coût total de projet

Brève description de l'activité/événement

Montant de l'aide financière demandée/Montant autorisé

Date de
l'activité



En contrepartie d'une aide financière à votre projet, quelle sera la visibilité offerte à la MRC?
(Quoi? Quand? Comment?) *Joindre un plan de visibilité, si disponible.*

Budget prévisionnel à joindre **obligatoirement** à la demande accompagnée de vos derniers états financiers

Voir document Excel

Quels sont les impacts et/ou les retombées pour la communauté? Veuillez identifier minimalement trois impacts et fournir des explications pour chacun.

(Économie, culture, environnement, société, etc.)



Quels sont les partenariats pour ce projet? Veuillez indiquer les partenaires ainsi que la nature du partenariat.

Partenaires	Nature du partenariat

CONDITIONS RELATIVES À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

– PROGRAMME DE DONNS ET COMMANDITES

- La présente entente est d'une durée de douze mois à compter de la signature.

AIDE FINANCIÈRE ET MODALITÉS

- Cette subvention non remboursable est effectuée en un seul versement : *100 % à la signature de la présente entente.*
- Le service de développement territorial effectuera les vérifications et advenant que le projet ne respecte plus les conditions de financement, la contribution financière pourrait être revue à la baisse.



- Dans le cas où l'organisme ne respecterait pas une ou plusieurs obligations de la présente entente ou fournirait des renseignements inexacts ou frauduleux la MRC peut exiger le remboursement de l'aide financière en tout ou en partie.
- La MRC se réserve le droit de demander des modifications à la visibilité offerte avant la signature de l'entente.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE

- Fournir sur demande à la MRC un rapport final avec pièces justificatives, au plus tard le 31 décembre, démontrant que la totalité de l'aide a été investie dans le projet présenté.
- Informer la MRC de toute intention de changement modifiant les activités ou de tout changement pouvant modifier la nature de l'organisme ou de l'entreprise.
- Dans le cas, d'une activité telle qu'une inauguration ou une ouverture officielle, bien vouloir transmettre l'invitation au service des communications de la MRC de La Matanie : communications@lamatanie.ca
- Inclure le logo de la MRC de La Matanie dans les publicités imprimées (dépliants, affiches, etc.) ou numériques (web, médias sociaux, etc.).
- Inclure sur le site physique de l'activité ou de l'événement, le logo de la MRC de La Matanie.
- Pour toutes les affaires publiques (communiqué de presse, conférence de presse, inauguration, etc.), inclure la mention : « En partenariat avec la MRC de La Matanie dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Programme de dons et commandites ».
- S'assurer que tous les permis ou licences nécessaires au projet ou à l'activité soient valides et respectent les règlements en vigueur.
- L'organisme/entreprise autorise la MRC à annoncer publiquement qu'une aide financière lui a été accordée, la nature du projet et le montant accordé.

POUR TOUTE INFORMATION ET VALIDATION CONCERNANT LA VISIBILITÉ OFFERTE

Communiquer avec le Service des communications et affaires publiques de la MRC de La Matanie :
418-562-6734 #233

communications@lamatanie.ca



SIGNATURE DE L'ENTENTE

L'organisation reconnaît avoir pris connaissance de chacune des clauses de la présente entente et s'en déclare entièrement satisfaite.

Je consens et je comprends que les renseignements personnels inscrits dans cette demande ne seront recueillis que pour l'administration et le traitement de ma demande d'aide financière en respect de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*. En dehors de l'utilisation spécifique par la MRC de La Matanie ou d'une exigence prévue à la Loi ou d'un partage autorisé en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), aucune de ces données ne sera transférée à une organisation tierce. Il est possible d'obtenir la suppression ou la rectification de mes données personnelles en transmettant une demande formelle à la direction générale de la MRC de La Matanie.

Organisme/Entreprise

Signature de la personne autorisée

Date

